

## DEVOIR DE COMPTABILITE ANALYTIQUE

### Sujet 1

L'entreprise SANOGO vous communique au cours du troisième trimestre les informations suivantes :

- les frais d'établissement .....80 000
- Frais sur achat .....122 000 dont 102 000 de charges indirectes
- Frais de réparation des machines de production .....205 000 dont 35 000 de charges directes
- Charges du personnel .....2 500 000 dont 505 000 de charges directes
- Dotation aux amortissement et aux provisions annuelle ..... 612 000 dont 4 500 d'amortissement exceptionnel et de provision non justifiée qui excède l'amortissement de 1 500 .
- Loyer de Février à Septembre est payé en septembre .....315 000
- La rémunération annuelle de l'exploitant..... 1 440 000
- des capitaux propres de 12 000 000 sont rémunérés 10 % l'an

**TAF** : calculer les charges incorporeables du troisième trimestre puis en déduire celui du mois

### Sujet 2

L'entreprise EDY vous communique les informations suivantes :

- charges de personnel pour la fabrication de mars .....28 800 000
- Amortissement annuel de la machine de fabrication .....2 880 000
- Loyer de mars à juin .....6 400 000
- Amortissement annuel du matériel de bureau .....2 520 000
- La prime annuelle sur la tête du gérant .....1 920 000
- Le taux de rémunération du capital est de 4 % l' an .....120 000 000
- La rémunération mensuelle de l'exploitant est de .....650 000

**TAF** : Calculer le montant total des charges incorporables du mois de mars

**COURS** : l'intérêt du coût d'unité d'oeuvre

.....

## DEVOIR DE COMPTABILITE ANALYTIQUE

### Sujet 1

L'entreprise SANOGO vous communique au cours du troisième trimestre les informations suivantes :

- les frais d'établissement .....80 000
- Frais sur achat .....122 000 dont 102 000 de charges indirectes
- Frais de réparation des machines de production .....205 000 dont 35 000 de charges directes
- Charges du personnel .....2 500 000 dont 505 000 de charges directes
- Dotation aux amortissement et aux provisions annuelle ..... 612 000 dont 4 500 d'amortissement exceptionnel et de provision non justifiée qui excède l'amortissement de 1 500 .
- Loyer de Février à Septembre est payé en septembre .....315 000
- La rémunération annuelle de l'exploitant..... 1 440 000
- des capitaux propres de 12 000 000 sont rémunérés 10 % l'an

**TAF** : calculer les charges incorporeables du troisième trimestre puis en déduire celui du mois

### Sujet 2

L'entreprise EDY vous communique les informations suivantes :

- charges de personnel pour la fabrication de mars .....28 800 000
- Amortissement annuel de la machine de fabrication .....2 880 000
- Loyer de mars à juin .....6 400 000
- Amortissement annuel du matériel de bureau .....2 520 000
- La prime annuelle sur la tête du gérant .....1 920 000
- Le taux de rémunération du capital est de 4 % l' an .....120 000 000
- La rémunération mensuelle de l'exploitant est de .....650 000

**TAF** : Calculer le montant total des charges incorporables du mois de mars

**COURS** : l'intérêt du coût d'unité d'oeuvre